UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

WELCOME CENTER
Aide administrative

Justificatifs pour une demande d'ouverture des droits à l'Assurance Maladie

Pour le scientifique et son conjoint:

- Remplir ce formulaire
- Une photocopie d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité en cours de validité)
- Une photocopie d'un titre de séjour ou du visa de long séjour en cours de validité (pour les chercheurs de pays tiers)
- Une photocopie intégrale de son acte de naissance avec filiation de moins de 12 mois *
- Une photocopie de son contrat de travail, du PVI ou d'un bulletin de salaire récent
- Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) d'un compte bancaire français pour que la CPAM puisse effectuer les remboursements sur son compte.
- Un justificatif de résidence en France de moins de trois mois : Dans le cas où le scientifique est locataire, il doit joindre une facture (eau, gaz, électricité, téléphone...) de moins de trois mois. En revanche s'il est à l'hôtel, en résidence ou au Faculty Club, il doit demander une attestation de domicile. Enfin, s'il est hébergé chez un particulier, l'hébergeur doit remplir et signer une attestation d'hébergement manuscrite avec un justificatif de domicile à son nom datant de moins de 3 mois ainsi qu'une copie d'une de ses pièces d'identité.
- Un acte de mariage et actes de naissance des enfants de moins de 12 mois * (pour la famille accompagnante)

Les actes de naissance et l'acte de mariage doivent être traduits en français par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence. Il est également important de vérifier si l'acte de naissance nécessite une apostille et/ou légalisation.

- Si vous n'êtes pas salarié en France et avez obtenu une convention de séjour de recherche pour un séjour d'au moins 6 mois : une preuve de votre séjour régulier et stable en France depuis au mois 3 mois ainsi qu'un visa de long séjour VLS-TS validé d'une durée d'au moins 6 mois

Si le scientifique souhaite faire une demande d'affiliation d'un enfant mineur :

Le scientifique doit joindre en plus des justificatifs relatifs à sa condition les éléments suivants :

- Remplir le formulaire de demande de rattachement des enfants mineurs à l'un des deux parents assurés
- Le passeport de l'enfant
- Le visa de long séjour de l'enfant
- Preuve de résidence en France de l'enfant (p.ex. justificatif de scolarité, de crèche...)
- Son acte de naissance avec filiation de moins de 12 mois * traduit en français par un traducteur assermenté par la Cours d'Appel d'Aix en Provence

Il est plus judicieux de rattacher l'enfant au parent qui l'accompagnera le plus souvent chez le médecin.

* exception pour pays délivrant des actes de naissance valables à vie (demandez le Welcome Center)